



Numéro de l'avis de contravention

3618299742

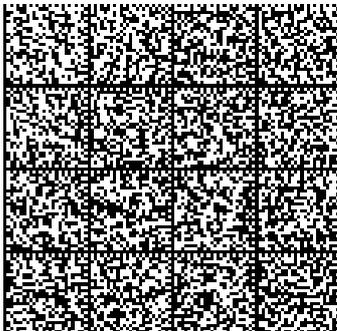


## ACCUSÉ D'ENREGISTREMENT DE VOTRE CONTESTATION

Je, soussigné JULIE AGUINET nom d'usage AGUINET-MAZENOD, né le 20/07/1979 à MOULINS, habitant au 28 RUE CHAMPEIL 63000 CLERMONT FERRAND (France), titulaire du permis de conduire délivré le 02/10/1997, conteste avoir commis l'infraction, faisant l'objet de la contravention numéro 3618299742, pour le motif suivant:

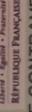
**Je désigne la personne ci-dessous, qui conduisait ou était susceptible de conduire mon véhicule lorsque l'infraction a été constatée.**

H/F ou société	H HOMME
Nom	MAZENOD
Prénom	VINCENT
Nom d'épouse	
Date de naissance	21/09/1977
Lieu de naissance	MOULINS SUR ALLIER
Adresse postale	
Adresse Numéro	28
Voie	RUE CHAMPEIL
Complément de voie	
Code postal	63000
Ville	CLERMONT FERRAND
Pays	FRANCE
Permis de conduire	940103200364
Délivré le	11/03/1996
Lieu de délivrance	MOULINS SUR ALLIER
Adresse électronique	VMAZENOD@GMAIL.COM



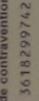
Signé par  
JULIE AGUINET

Le 13/05/2018



**AVIS DE CONTRAVENTION**  
de suivre l'avancement de votre dossier

N° de l'avis de contravention : 3618299742



Date de l'avis de contravention : 26/04/2018

Madame, Monsieur,  
Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom est en infraction ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

244 ACCIDENTS/INJURIES/2  
122684 62531 12283  
17 3 1 176

AGUINET JULIE  
AGUINET-MAZENOD  
28 RUE CHAMPELL  
63000 CLERMONT FERRAND



**DESCRIPTION DE L'INFRACTION**

**EXCES DE VITESSE**  
EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR À 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE À MOTEUR  
VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 50 KM/H  
- Prévue par Art. R. 413-14 §) du C. de la route  
- Reprimée par Art. R. 413-14 §) a) 1. du C. de la route  
Votre véhicule a été contrôlé par un radar à la vitesse de 58 km/h, pour une vitesse limite autorisée de 50 km/h.  
Date / heure : le 14/04/2018 à 19h33  
RDZ09  
RDZ09  
Région : 63000  
Direction : GANNAT vers ST POURCAIN SUR SIOULE  
LE MAYET D'ECOLE - 03800

Cette infraction a été constatée et validée par un agent ou un officier de police judiciaire du Centre automatisé de constatation des infractions routières (la vitesse retenue est de : 53 km/h).

**Effet(s) sur le permis de conduire**

- Cette infraction entraîne un retrait de 1 point(s) du permis de conduire. Une fois votre amende payée, vous recevrez un courrier du service du Fichier national des permis de conduire vous informant de ce retrait de point.

**Identification du véhicule**

- Immatriculation : EH-031-KP  
- Pays : FRANCE  
- Marque : RENAULT  
**Appareil de contrôle homologué**  
- Type : FHP - POLISCAN - 775039  
- Date de dernière vérification : 12/09/2018  
**Agent verbalisateur**  
- Nom : AGUINET JULIE  
- Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Remmes)

**VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION**

Vous devez payer l'amende en utilisant l'un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ». Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel de point(s) correspondant (articles 529 du Code de procédure pénale et L2251 du Code de la route).

Montant de l'amende :	
Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à :	135 €
<b>Si vous payez dans les 15 jours à compter du 26/04/2018, le montant de votre amende est ramené à :</b>	<b>90 €</b>
<small>30 jours en cas de paiement par tirero amende dématérialisée ou par carte bancaire (pour information, par envoi postal du bulletin de paiement des infractions routières)</small>	
Si vous ne payez pas ou ne payez pas dans les 45 jours à compter du 26/04/2018, le montant de votre amende est majoré	375 €
<small>(L'article 529-2 du Code de procédure pénale)</small>	

**VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION**

1. Votre véhicule a été vendu / cédé / volé / détruit ou vos plaques d'immatriculation usurpées → n'effectuez ni paiement ni consignation
  2. Vous n'avez pas utilisé votre véhicule au moment de l'infraction → n'effectuez ni paiement ni consignation
  3. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du montant de l'amende forfaitaire
- Dans tous les cas, **faîtes vos démarches en ligne sur le site www.avis.fr** ou complétez le formulaire joint et adressez votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :
- L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
CONSTITUTION VITESSE  
55-45-16  
35911 RENNES CEDEX 9

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site [www.avis.fr](http://www.avis.fr) ou appelez le **0811 10 20 30** (0,05 €/min + prix d'un appel normal).



16.02.00.00.26.959133 5618299742 ACO FR 8

5335162997421 13

1 Nom MAZENOD

2 Prénom VINCENT DENIS

3 Date et lieu de naissance 21/09/1977  
MOULINS (003)

4 Domicile LES MARCONS  
03400 GENNETINES

5 Délivré par LE PREFET (03)

6 AA MOULINS

le 11/03/1996

8 N° 940103200364  
Pour le Préfet

L'Attaché  
J. LEROUX



Signature du titulaire

CATÉGORIES DE VÉHICULES POUR  
LESQUELS LE PERMIS EST VALABLE

CACHET  
DE  
L'AUTORITÉ

7 DURÉE  
DE VALIDITÉ DU TITRE

Catégorie	Description	Code	Durée de validité	Validité
A	Tricycles et quadricycles à deux roues	EQU :B	26/01/1996	Le Valable jsq.
A	Motocyclettes légères (L)	EQU :B	26/01/1996	Le Valable jsq.
A	Motocyclettes			Le Valable jsq.
B	Véhicules de moins de 10 places et d'un P.T.A.C. ≤ 3,5 t.	EXA	26/01/1996	Le Valable jsq.
C	Véhicules de transport de marchandises dont le P.T.A.C. > 3,5 t.			Le Valable jsq.
D	Véhicules transport en commun de plus de 9 places assises ou transportant plus de 9 personnes.			Le Valable jsq.
E	- Ensemble de véhicules de la catégorie B dont le P.T.A.C. > 3,5 t ou dont le P.T.A.C. remorque > poids à vide du véhicule tracteur.			Le Valable jsq.
E	- Ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur rentre dans la catégorie C attelé d'une remorque d'un P.T.A.C. > 750 kg.			Le Valable jsq.
E	- Ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur rentre dans la catégorie D attelé d'une remorque d'un P.T.A.C. > 750 kg.			Le Valable jsq.